

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008889

Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : FBE

Section/Specialité/Série : R0000

Epreuve : 102

Matière : 0430

Session : 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lorsque l'armée Versaillaise pénètre dans Paris, vers la fin des événements de la Commune de 1871, où donc étaient les élus des citoyens parisiens ? À l'Opéra Français, en train de débattre pour savoir si la Commune devait s'impliquer dans le monde du spectacle, nous dit Prosper de Lissagaray dans son Histoire de la Commune de Paris, qui décrit ce débat entre les tenants d'une politique publique qui ouvre la culture au plus grand nombre, et ceux qui y voient une atteinte à la liberté d'entreprendre, ce qui montre la pertinence et la permanence d'un débat concernant la culture : comment la soutenir, la diffuser, quelle doit être la sphère d'action réservée aux acteurs publics, ou privés... toutes ces questions se posent lors d'un débat de 1871 tenu par des élus insurrectionnels rapidement balayés du pouvoir, mais elles se posent encore à l'heure actuelle. L'un des leviers qui ont utilisés les pouvoirs publics, pour la diffusion et la transmission de la culture, est celui de la gratuité de l'accès, dans toutes les institutions étatiques et publiques dédiées à la culture. Mais cette gratuité fait débat ; elle ne concerne pas nécessairement l'ensemble de la population, et vise plutôt des groupes sociaux spécifiques : jeunes, seniors, chômeurs... sa légitimité et son efficacité peuvent être mises en question : crée-t-elle mécaniquement une augmentation de la fréquentation ? Si elle est favorable à la transmission, n'est-elle pas nuisible à la création ? La culture, définie comme un corpus d'œuvres et de savoirs propre à une société, est un élément qui nous soude en tant que nation, qui nous différencie mais nous permet également de tisser des liens au niveau européen et mondial ; constitutive de notre identité, elle nous permet de nous définir, et de nous redéfinir dans un monde changeant : il est donc capital de réfléchir de manière globale, et de se demander si la gratuité est contingente ou néfaste au trio création-médiation-diffusion de la culture.

Afin de cerner les enjeux, il convient de voir la culture comme un impératif à transmettre dans une société égalitaire, avant de considérer que la gratuité peut être vue comme une illusion et un horizon bouché, une approche qui il convient de tempérer en se posant la question : quelle gratuité pour quelle culture ?

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008889

Nombre de pages : 12

La culture, donc, est le corpus commun d'une société : si l'on veut comprendre le lien millénaire de la culture et de la gratuité, il convient de se replonger aux sources de ce lien, et d'examiner que la constitution de ce corpus s'est fait en-dehors de la sphère marchande. La culture de l'oralité, qui précède celle de l'écrit, est éminemment gratuite et populaire : l'Odyssée et l'Illiade en sont les exemples en Grèce, mais on pourrait également citer le Kalevala finlandais, que Lönnrot compile et retranscrit d'après des récits oraux transmis par des conteurs et des villageois pendant des siècles, et qui, aujourd'hui, sont le fondement de l'identité culturelle finlandaise. Sans citer obligatoirement citer les grands spectacles de théâtre offerts au peuple sous la République et l'Empire Romain, on peut évoquer leur version médiévale, les mystères, donnés dans ou près des églises, et que Victor Hugo évoque au début de Notre Dame-de Paris. Récits et spectacles ont longtemps et souvent été gratuits, offrant au peuple sa culture commune, constitutive, et même dans son espace de vie, la culture abonde : statues, palais sont tant d'œuvres dont la contemplation du public. À Grenoble, la "Fresque du Bon Gouvernement", installée au Moyen Âge pour une vue publique dans le palais du gouvernement, préfigure de plusieurs siècles la gratuité de nos musées. Et, si la force est d'admettre qu'à côté de cette culture gratuite et publique, une autre culture, privée et payante, s'est développée au cours des siècles dans les classes dirigeantes, il convient de voir les efforts d'ouverture faits depuis, au minimum, la Révolution Française. Les confiscations des biens des émigrés viennent grossir les bibliothèques et les collections publiques, et le Louvre sert de musée ouvert à tous, conciliant la culture populaire et publique et la culture "élitiste" qui était auparavant réservée à certains. Bien entendu, ces tentatives ne sont alors que des balbutiements, mais elles préfigurent un effort intense de l'Etat, sous diverses formes qui se complètent, qui tend à accompagner, à diffuser la culture. L'un des leviers qui lie à nouveau culture et gratuité est bien entendu l'école, voulue gratuite, laïque et obligatoire par les lois Ferry de 1881-1882. L'institution des programmes scolaires est le premier pas d'une diffusion intense d'une culture commune et gratuite : le récit national fonde la France républicaine en la dotant de figures communes, d'un héritage

partagé, concrétisant ainsi toute la création de l'idée nationale qui a germé, en France et en Europe au cours du XIX^e siècle. Sans la gratuité, le partage de ces références communes n'est pas possible, et le morcellement de la culture induit fatallement un nivellement, dont les personnes les moins dotées de capital culturel sont les victimes. La gratuité a également été un outil pour compléter ou lutter contre la transmission de la culture par l'Etat : Auguste Comte, figure du positivisme, organisait des cours du soir dans différentes matières, gratuitement ; les associations ouvrières aidait des candidats à préparer leur baccalauréat, ce qui évitait de passer par des cours préparatoires privés et chers, et de faire accéder au professorat des personnes issues des couches populaires. Or c'est bien là le but de la gratuité : infuser la culture dans toutes les strates de la société, et contribuer à la création et au maintien d'une société égalitaire, promise par l'idéal Républicain.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'action culturelle de l'Etat pendant le XX^e et notre début de XXI^e siècle : approfondir et élargir la transmission de la culture. Le réseau des musées nationaux, les centres dramatiques s'étendent sur le territoire et, aujourd'hui, s'ouvrent largement, et dans la gratuité pour certains publics, notamment les scolaires. Au premier lieu concerné par la gratuité, se développe le réseau des bibliothèques en France : son centre, la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque Publique d'Information pionnière dans une gratuité totale (mais sans emprunt), les extensions dans tout le territoire où sont implantées de grandes bibliothèques municipales. À ce maillage, il convient d'ajouter l'odyssée des Bibliothèques Centrales de Prêt (devenues Départementales depuis les lois de décentralisation), qui prolongent les efforts de Jean Lay qui encourageait, déjà en 1937, des bibliobus destinés aux zones rurales ; il faut également évoquer la construction de médiathèques "Puches" voulues dans les années 2000 par Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture, des établissements de petite taille qui s'installent dans des communes rurales. Ce maillage complet est organisé, plus que tout autre équipement culturel public, autour de la gratuité dans la transmission de la culture, faisant des bibliothèques un réseau majeur de la culture, propre à compléter et élargir la diffusion de la culture par des acteurs publics comme l'école. Ainsi, l'équipement de la France donne d'un réseau culturel ouvert et multiforme est une action de démocratisation culturelle. La gratuité, visant certains publics fragilisés, notamment les chômeurs (dans les musées ou les bibliothèques, notamment par exemple), tente d'égaliser l'accès, de ne pas mettre à part une partie de la population, mais bien de réunir toutes ces strates qui constituent la

mation et de les unir autour de la culture, malgré les questions de revenus où les barrières liées à un isolement périphérique.

Mais si ces objectifs de diffusion sont louables, que penser de leur efficacité, de leur pertinence dans la conjecture actuelle, et surtout de l'impact de la gratuité, vecteur de cette diffusion, sur les autres aspects de la culture, et notamment la création ?

Avant tout, il convient de se placer d'un pur point de vue économique pour examiner que, dans un système d'économie de marché, la gratuité n'existe pas, et ne saurait exister. Si une valeur marchande n'est pas encassée, disons, dans la contemplation d'une œuvre d'art, le spectateur a vu un spectacle gratuit, mais celui qui montre a un manque à gagner. Il en est ainsi pour la gratuité organisée par les pouvoirs publics : elle a un coût, et des sources de financements. La construction, l'équipement et la dotation en œuvres et en personnel sont quelques-uns des préalables à l'ouverture d'une bibliothèque, par exemple. La gratuité de son accès, voire, dans certains cas des emprunts de documents, ce sont là des manques à gagner supplémentaires, et la sacralisation de la culture ne la fait pas pour autant déroger à la règle : elle est une donnée économique. La capacité de financement de la gratuité de la culture est donc à l'anne de ce que l'Etat y consacre, en utilisant ses ressources, donc le fruit des impositions directes et indirectes. Chaque citoyen contribue donc à la transmission de la culture dans ces établissements qui proposent la gratuité d'accès. Mais, comme on l'a vu, chacun n'en profite pas. La gratuité n'est donc pas autre chose qu'une solidarité organisée par la redistribution des pouvoirs publics. Idéalement, elle pourrait s'étendre à tous les citoyens mais, dans une conjecture économique difficile, son utilisation doit être sérieusement étudiée : dans les enquêtes "Pratiques Culturelles des Français", Olivier Donnat note que, de 1973 à 2008 au moins, la composition des publics dans les spectacles de théâtre n'avait pas changé essentiellement, dans des termes sociologiques ; les classes moyennes ou supérieures fréquentent beaucoup ces équipements culturels, les ouvriers et autres catégories très peu. Plusieurs commentateurs ont évoqué, depuis la fin des années 2000, un "échec de la démocratisation culturelle", en référence à la politique de

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008889

Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : F.B.E.

Section/Specialité/Série : R.0000

Epreuve : 102

Matière : 0430

Session : 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

l'offre, de l'équipement de masse que nous avons étudié plus haut. Dans ce contexte, il convient de se demander si la gratuité n'est pas coûteuse, trop coûteuse et pas efficace. L'idée du ~~candidate~~ président de la République, Emmanuel Macron, de créer un "pass culture" doté d'une certaine somme allouée à l'acquisition de produits culturels, montre un possible changement de paradigme : au lieu d'une gratuité qui soit un attentisme d'un élargissement du public qui n'arrive pas, on distribue à chacun une somme qui permette de devenir un acteur agissant, en quelque sorte forcé de consommer de la culture, et donc de participer à la chaîne qui va de sa création à sa transmission. Le simple fait de penser des solutions de ce genre montre que la gratuité ne suffit pas à sa mission.

Pire, on pourrait même penser que la gratuité est un danger pour le monde de la culture. En amont et pendant les ~~deux~~ négociations de la loi sur le droit de prêt, adoptée en 2003, le Syndicat National des Éditeurs avait expliqué sa crainte que la gratuité des bibliothèques ne réduise le nombre d'acheteurs ^{aux} livres, ce qui porterait un coup non seulement à l'édition, mais bien à la création littéraire ! C'est le danger attendu quand une solution gratuite existe à côté d'une solution payante, que nous voyons depuis le milieu des années 2000, au moins, avec le piratage informatique, qui met en danger la capacité financière d'acteurs économiques à produire une œuvre culturelle rentable, et fragilise la création dans son ensemble. Connaissant, de plus, la conjecture particulière déjà évoquée, la soi-disant gratuité ne peut plus s'organiser avec le seul soutien de l'Etat. On voit ainsi nombre d'institutions publiques se lier avec des mécénats privés, qui financent des opérations d'achats d'œuvres, de travaux, palliant aux pouvoirs publics, et posant un certain nombre de questions concernant l'éthique, l'indépendance artistique... dans ce contexte, une disparition de la gratuité dans l'action culturelle de

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE
Epreuve matière : COMPOSITION
N° Anonymat : A000008889 Nombre de pages : 12

l'Etat pourrait permettre un redéploiement de sa politique, qui vise de nouvelles solutions d'efficacité, ~~plus~~ et d'égalité puisque, comme pour les publics de théâtre, et selon les mêmes enquêtes, les publics identifiables des autres institutions, comme les musées et les bibliothèques, restent dominés par une partie de la population qui peut se passer de la gratuité. Une culture payante, en cela, serait renouvelée, en permettant la sécurité des acteurs économiques et, par là, un dynamisme de la création, par une sorte d'harmonisation et d'équilibre des prix des spectacles, par exemple.

Il apparaît donc que la gratuité n'est ni totale, ni totalement efficace, voire même totalement escrantine. Elle est un coût à supporter dont on peut questionner la pertinence et l'efficacité au service de la réalisation d'un idéal noble. Mais dans ce contexte, ne convient-il pas de repenser et gratuité, et culture?

Pour se replonger dans un point de vue économique, il convient de dire que la gratuité est une exigence de rentabilité. Comme on l'a vu, on peut considérer qu'une consultation est un manque à gagner, par le biais de la gratuité. Mais un nombre de consultations égalant la valeur marchande de l'objet fait que cette opération est "rentabilisée". La gratuité, pour la culture, n'est pas le gain d'un capital économique, puisque le service public est une dépense. Mais il s'agit de faire fructifier cette dépense pour lui redonner tout son sens. La gratuité n'est coûteuse que si l'établissement concerné n'est pas fréquenté, il convient donc de penser la gratuité non comme une fin en soi, mais comme un levier parmi d'autres, un levier qui invite à la médiation permanente et volontariste des contenus culturels avec une volonté universaliste. Dans un système payant, on est redevables envers celle ou celui qui a fourni ce droit d'entrée, tandis que la gratuité rend l'institution et ses agents redevables envers le corps social dans son ensemble, et fait donc une opération d'élargissement de son public-cible, qui devient, de fait,

tout un chacun. C'est un outil qu'il convient de penser par rapport aux objectifs visés, au public fréquentant et à celui qui ne vient pas; qu'il faut associer à une médiation constante, à une communication particulière, également, puisqu'il s'agit, en définitive, d'attirer des publics qui ne sont pas attirés ou ne peuvent pas venir, à cause de barrières, de revenus, sociales, mentales, ou ressenties comme telles. Ainsi, la gratuité de la culture ne peut se penser sans une "culture de la gratuité" qui intègre ces différents éléments. C'est cela qu'il faut prendre en compte dans la diffusion et la transmission de la culture, mais la gratuité a également un rôle à jouer dans la création culturelle. La culture, tout en étant une valeur marchande, se développe aujourd'hui dans des interstices économiques modernes, notamment à travers l'open-access. La numérisation transforme radicalement, par ce biais, la création culturelle, puisqu'Internet reste majoritairement gratuit, en termes d'accès aux contenus. La création de licences numériques protégeant les droits d'auteurs tout en favorisant la diffusion gratuite d'œuvres et de contenus est un pendant fascinant de la problématique du piratage, mais, contrairement à ce dernier, elle fournit une structure légale permettant un renouveau de la création dont peuvent se saisir les institutions publiques chargées de la culture, notamment les bibliothèques, qui, grâce à des personnels polyvalents, seraient à même de créer un bâtiment de création et de diffusion de la culture. Il convient d'ailleurs de voir que cette culture de l'open-access, et de la gratuité, est aujourd'hui une posture nécessaire qui refuse la marchandisation de ce bien commun qui est la culture, de son appropriation totale par le secteur économique. Si la culture est ce qui nous définit, en tant que société, nation, espèce, il convient que le secteur public, expression de la volonté générale, en fasse partie, et qu'il le fasse sans être considéré comme un acteur économique, un concurrent. Par la loi, l'Etat organise une place pour la gratuité dans le monde de la culture, une gratuité qui n'est qu'une redistribution, comme on l'a vu, sans attenter à la liberté des acteurs économiques du monde de la culture, mais bien avec eux. Ainsi, la loi sur le droit de prêt de 2003 organise une redistribution vers les éditeurs et les auteurs, plafonne les remises pour aider les libraires, veillant à l'équilibre de la chaîne du livre. La gratuité est donc une logique de résistance contre l'accaparement absolu d'un bien commun, mais certainement pas une lutte acharnée contre des acteurs économiques. Bien pensée, elle est le lien entre

une politique égalitariste, volontariste et un ensemble d'acteurs économiques dont la bonne santé conditionne l'existence d'une création artistique et culturelle.

On peut même dépasser ce dualisme, ou plutôt le connecter, à l'exemple, particulièrement, des bibliothèques. Exemples de lieux gratuits de la culture, leur universalisme est confirmé par tous les grands textes de la profession, dans le Manifeste de l'^{Association des Bibliothécaires Français} ATBF, dans la Charte des Bibliothèques ou dans le Manifeste de l'UNESCO. Elles invitent à la curiosité dans tous les domaines avec des collections larges, que les professionnels sont formés à motiver, diffuser et transmettre. Elles font partie d'un réseau, mais sont également insérées dans des réseaux locaux, qui joignent des associations, des écoles, ou encore des hôpitaux et des prisons, ce qui leur donne un public varié, plus, peut-être, que n'importe quelle institution publique en faveur de la culture. Elles sont le lieu de la culture gratuite, mais aussi une porte ouverte sur la culture dans son ensemble, y compris les acteurs marchands. En lien avec des librairies, des cinémas, des éditeurs, les bibliothèques invitent à profiter de la culture dans son ensemble, sont en lien avec théâtres et opéras, organisant des expositions en lien avec ces structures privées ou publiques. Elles se nourrissent de la vitalité de la création tout en transmettant la richesse à son public, contribuant à élargir la notion de culture au-delà de l'art "élève", pour comprendre aussi les sciences et techniques, la culture populaire. C'est en ce sens qu'elles semblent amenées à constituer la tête de pont d'une politique incluant la gratuité comme principe : en s'étendant dans le domaine de la création et du numérique pour capter de nouveaux publics, en continuant un travail de médiation appuyé fondé sur des réseaux locaux, nationaux et internationaux, tout en étant une porte ouverte sur le monde de la culture, qui permette de renforcer réciproquement les autres acteurs.

En conclusion, il importe de dire que la gratuité n'est pas une panacée permettant la transmission instantanée de la culture aux "masses". C'est tout d'abord un élément constitutif de notre culture commune, et un principe qui sert l'universalisme républicain, mais c'est aussi une donnée économique, un coût qui n'est pas obligatoirement efficace et justifié dans le domaine de la

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008889

Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : FBE

Section/Specialité/Série : R00.00

Epreuve : 102

Matière : 04.30

Session : 2018

• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.

• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.

CONSIGNES • Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.

• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.

• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

transmission de la culture, et qui peut même être néfaste à la création. Ainsi, il convient de penser la gratuité dans sa globalité, en faisant de ce levier une partie d'une politique globale autant qu'un principe volontariste, qui permette d'associer tous les échelons du monde de la culture, pourquoi pas en faisant de la création culturelle un arce majeur de la gratuité, par exemple dans le monde des bibliothèques.

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008889

Nombre de pages : 12

..... /

..... /